



Concitoyens, concitoyennes,

Il me fait plaisir de vous présenter le budget 2019 ainsi que le Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Shawinigan, qui ont été adoptés par le conseil municipal le 18 décembre dernier.

### **Budget 2019**

Les dépenses prévues seront de 93 708 000 \$ pour 2019, comparativement à 85 575 000 \$ pour 2018, pour un écart de 9,5 %. Ce qu'on vous présente pour l'année 2019, c'est un budget de transition qui conclut un important cycle de mise à niveau pour notre ville.

D'une part, on va compléter, en 2019, la mise aux normes de notre eau potable, un projet pour lequel on a investi des montants importants pour la construction des nouvelles infrastructures. Ce sont des installations qui vont nous obliger à consacrer un budget d'exploitation beaucoup plus important que par le passé.

D'autre part, avec la baisse de la valeur foncière du secteur résidentiel, l'ajustement du taux de taxes foncières combinées va permettre, en fait, une stabilisation du compte de taxes foncières. Cette faible valeur foncière, c'est d'ailleurs une des principales raisons pour lesquelles nous recevons une part importante de la péréquation.

Les 4 800 000 \$ qu'on va recevoir de Québec viennent nous aider à boucler notre budget, malgré la baisse globale des valeurs foncières résidentielles.

D'entrée de jeu, je veux vous préciser que le compte de taxes comporte deux parties distinctes. D'abord, la taxe foncière combinée qui est calculée selon un taux de taxe foncière, pour chaque tranche de 100 \$. Elle est multipliée par la valeur de l'immeuble pour chaque unité de taxation. Puis, il y a la tarification, il s'agit d'un coût fixe par unité de taxation.

Pour 2019, le taux de la taxe foncière générale passe de 1,4074 \$ à 1,4230 \$. Quant au taux de taxe pour le transport en commun, il passe de 0,0252 \$ à 0,0353 \$, alors que le taux moyen de la taxe pour le service de la dette passe de 0,0129 \$ à 0,0140 \$.

Ainsi, l'ensemble des trois taxes foncières passe de 1,4455 \$ à 1,4723 \$, soit un écart de 0,0268 \$, ce qui correspond à une hausse de 1,85 % qui respecte la variation de l'indice des prix à la consommation au moment d'établir le budget.

Selon le nouveau rôle d'évaluation 2019-2021 déposé en octobre dernier, la valeur foncière pour une résidence unifamiliale moyenne est passée de 149 831 \$ à 146 811 \$, pour une diminution de 2,02 %. En conséquence, le compte de taxe moyen pour une résidence unifamiliale moyenne va passer de 2 165,78 \$ à 2 161,56 \$ pour une baisse de 0,19 %.

Pour ce qui est de la tarification maintenant, on a dû continuer à ajuster le tarif associé au service de la dette pour la mise aux normes des installations pour la captation et la distribution de l'eau potable ainsi que le tarif pour l'eau potable. Ces deux tarifs reflètent les coûts de construction et les coûts d'opération des nouvelles installations exigées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Comme on vous l'a dit au cours des années précédentes, le tarif pour l'eau potable rejoint maintenant le niveau de tarification déjà en vigueur dans plusieurs municipalités de la Mauricie.

Le tarif, associé notamment à la mise en production des nouvelles stations de traitement de l'eau potable du lac à la Pêche et du lac des Piles, passe de 114 \$ à 199,50 \$. Puis, le tarif pour le service de la dette reliée aux nouvelles infrastructures de l'eau potable passe de 8 \$ à 27,50 \$. Les deux tarifs reliés à l'eau potable sont donc en hausse de 105 \$.

Quant aux autres tarifs pour les égouts, les ordures ménagères, la collecte sélective et les insectes piqueurs, le coût global passe de 266 \$ à 272,75 \$, pour une légère hausse de 6,75 \$.

On savait que, pour le budget 2019, l'ajustement des tarifs pour l'eau potable allait représenter une différence significative. C'était prévu depuis le début des travaux, et ça arrive maintenant, au moment où nous allons mettre en marche les deux stations de traitement de l'eau. On avait l'obligation de faire cette mise aux normes. Et on savait qu'on pourra bénéficier, au cours des prochaines années, d'une eau potable d'excellente qualité.

Ainsi, les coûts supplémentaires en approvisionnement et en traitement de l'eau, reliés notamment à l'opération des nouvelles stations de traitement, s'élèvent à 2 400 000 \$. Ce projet a également un impact de 1 000 000 \$ sur les frais de financement, qui augmentent globalement de 1 800 000 \$.

Avec ce budget, on a voulu poursuivre nos efforts pour assurer le meilleur service de déneigement possible. C'est sûr qu'on connaît des chutes de neige abondantes et les épisodes climatiques qu'on subit exigent des investissements budgétaires importants. Après avoir consenti 1 500 000 \$ supplémentaires en 2018, on poursuit nos efforts en 2019 avec un investissement additionnel de 766 000 \$ pour le déneigement.

De plus, le conseil réinvestit dans le transport en commun en augmentant sa quote-part de 298 000 \$, pour soutenir le nouveau plan de transport qui doit être dévoilé au cours de l'année 2019.

Enfin, la relance économique de la Ville se trouve plus que jamais parmi les priorités du conseil. On a fait des pas de géants depuis 2009. Notre virage économique est bien amorcé et nous en ressentons déjà les premiers bénéfices.

Ainsi, une contribution supplémentaire de 597 000 \$ est accordée à la Société de développement de Shawinigan pour soutenir ce développement auprès de nos entreprises.

Finalement, on remarquera une tendance qui se confirme avec la diminution du service de la dette des différents secteurs de Shawinigan, provenant des dettes des municipalités fusionnées. Les résidents des secteurs Grand-Mère et Saint-Gérard-des-Laurentides ont terminé le paiement de la dette de leur ancienne municipalité. Les montants à verser pour les résidents des secteurs Shawinigan-Sud, Saint-Georges, Lac-à-la-Tortue et Saint-Jean-des-Piles sont inférieurs à 0,01 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation, alors que le paiement de la dette dans le secteur Shawinigan est à près de 0,04 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière.

En terminant, je tiens à remercier mes collègues du conseil pour leur contribution à l'élaboration de ce budget. C'est un exercice particulièrement délicat cette année, parce qu'il exige un ajustement important des tarifs reliés à l'eau potable. Mais c'est un passage obligé, qui va nous permettre de conclure le plus important chantier d'infrastructures qu'aura connu Shawinigan.

### **Programme triennal d'immobilisations 2018-2020**

Ce Programme triennal d'immobilisations prévoit des investissements de 46 900 000 \$ pour sa première année. Ces investissements en 2019 incluent des subventions totales prévues de 18 500 000 \$.

De plus, 949 000 \$ proviendront du fonds d'administration, 3 300 000 \$ seront puisés dans le fonds de roulement, 6 800 000 \$ seront issus des taxes d'améliorations locales, et 1 000 000 \$ proviendra du surplus accumulé.

De ce fait, uniquement 34,9 % des prévisions de dépenses, soit 16 400 000 \$, nécessiteront l'adoption de règlements d'emprunt.

Sur les investissements du PTI 2019 financés par des règlements d'emprunt, un montant de 437 500 \$ sera réservé pour terminer les travaux de mise aux normes de l'eau potable. Le conseil a donc limité à 16 000 000 \$ les projets qui seront financés par règlement d'emprunt, ce qui respecte la limite fixée depuis 2015 par la Stratégie de réduction de la dette municipale.

Les principaux investissements de 2019 se feront dans la construction et la mise à niveau des infrastructures municipales. À ce titre, les six principaux projets totalisent 10 700 000 \$. Il s'agit du développement de la première phase du projet domiciliaire Le Campagnard (2 100 000 \$), de la réfection de l'égout pluvial au Complexe Jacques-Marchand (600 000 \$), et de la réfection du chemin de la Vallée-du-Parc (2 400 000 \$ assortis d'une subvention de 1 800 000 \$).

Ces projets comprennent également le début de la Stratégie de mise à niveau de la voirie sur l'ensemble du territoire de Shawinigan. Le conseil a décidé de consacrer 2 000 000 \$ par année pour refaire l'asphaltage de nos rues au cours des dix prochaines années.

C'est une mise à niveau importante qui va nous permettre de faire près de 15 kilomètres par année. C'est un besoin qui nous a été exprimé par nos citoyens et nous allons y mettre les efforts nécessaires.

Finalement, les principaux investissements en infrastructures comprennent également deux projets de pistes cyclables. Il s'agit de la piste multifonctionnelle qui sera réalisée sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée entre le boulevard Hubert-Biermans et l'avenue Chahoon. C'est un projet de 2 000 000 \$ pour lequel on a obtenu une subvention de 1 000 000 \$. L'autre projet de piste multifonctionnelle se fera sur le boulevard Royal au coût de 1 600 000 \$, pour lequel on recevra une subvention de 800 000 \$.

Le PTI prévoit aussi en 2019 un important investissement pour la marina dans le secteur Grand-Mère (8 200 000 \$). La Ville va bénéficier de subventions qui totalisent 5 500 000 \$, de sorte que la part de la Ville sera de 2 700 000 \$.

Enfin, il faut noter parmi les principaux investissements de 2019, celui de la réfection du système de filtration de la piscine du parc Antoine-St-Onge. Il s'agit d'un projet évalué à 2 200 000 \$ pour lequel on reçoit une subvention de 1 100 000 \$.

Les investissements totaux du PTI 2019-2021 s'élèvent à 98 500 000 \$ sur trois ans, dont 27 400 000 \$ proviendront de subventions gouvernementales.

Je vous rappelle en terminant que le montant global du PTI pour 2019 respecte la Stratégie de diminution de la dette. Les investissements majeurs réalisés pour le projet de mise aux normes des installations de l'eau potable vont faire progresser la dette jusqu'en 2020. Mais en limitant à 16 000 000 \$ les investissements financés par règlement d'emprunt,

On va réussir à ramener la dette, en 2035, à l'équivalent de 80 000 000 \$ calculés en dollars de 2015.

Michel Angers  
Maire